

# **MOTION PRÉSENTÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 6 DÉCEMBRE 2018**

## **CONCERNANT LES DOTATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil d'administration du collège Jean Lurçat de Saint-Denis, réuni le 6 décembre 2018, condamne les arbitrages budgétaires de la collectivité de tutelle concernant l'exercice budgétaire à venir.

Nous continuons à revendiquer une dotation sans conditions des crédits relatifs au réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +), et dénonçons le mode d'administration de ce budget qui nous contraint à constituer des dossiers administratifs chronophages, validés en CA et entrant dans le cadre du projet éducatif départemental. Ces dotations échelonnées et sous conditions retirent aux équipes la force d'initiative qui constitue pourtant un atout et une spécificité de l'exercice de notre métier en éducation prioritaire. Nous contestons également le mode de calcul de ces crédits qui représente désormais une dotation par élève, au lieu de la dotation fixe attribuée précédemment.

Rien ne justifie non plus la baisse du forfait ULIS à 1866 € depuis le dernier exercice budgétaire, alors qu'il s'élevait à 2132 € auparavant. Le département fait ainsi des économies sur les dispositifs spécifiques, remettant en question la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette austérité relative aux dispositifs spécifiques touche également les UPE2A, les CLA, les SEGPA et les NSA, et permet au département de réaliser 48 800 € d'économies sur le dos des élèves et des familles les plus fragiles.

Les dotations relatives au numérique ne sont pas non plus à la hauteur des enjeux et des exigences institutionnelles dans ce domaine. Les crédits disponibles (4700 €) sont constitués pour la majorité de reliquats de subventions d'Etat (2600 €). L'effort du Conseil départemental représente à peine 2100 €, lorsqu'on sait que le parc informatique est devenu largement obsolète (6<sup>e</sup> rentrée pour la plupart des équipements).

Nous déplorons le désinvestissement du Conseil départemental concernant les subventions complémentaires. Les modes d'attribution sont devenus aléatoires et opaques, et les dotations semblent avoir fait l'objet de mesures d'austérité : nous le constatons sur l'appel à projet d'Odysée Jeune, dont le montant a été réduit de moitié et qui nous contraint à abandonner un projet de voyage. C'est également le cas pour les dotations en chèque lire du Salon de livre qui étaient limitées aux 6500 collégiens inscrits en premier, sans considérer les spécificités des établissements (éducation prioritaire, par exemple).

Nous espérons que la collectivité de tutelle saura prendre la mesure des enjeux liés au financement des politiques éducatives sur notre territoire.